

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 24 Juin 2026

**DEL\_20260624\_14**

Nombre de Conseillers  
En exercice **29**  
De présents **25**  
De votants **28**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence  
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Etaient présents :**

**Centre Culturel  
Lucie Aubrac  
Révision et  
Modification du  
règlement intérieur**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN –  
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE  
Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY  
Benoit PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO  
Catherine LE GRALL– Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)  
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT  
Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET  
Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été  
affichée à la porte de  
la Mairie le  
**25 juin 2026**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat  
respectivement :**

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée  
à 18h40)  
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE  
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Et que la convocation  
avait été faite le  
**17 juin 2026**

**Absente :** Mariam SHEIKH

Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Considérant que pour correspondre aux besoins de la dynamique associative, la municipalité a créé un Service Vie associative propre depuis 2024, il apparaît que le Service Vie Associative et Culturelle (SVAC) ne fonctionne plus à l'identique.

Le Service de la Vie Associative est implanté rue Francisco Ferrer et se traduit par le Guichet Unique, ; alors que le Centre Culturel Lucie-Aubrac se concentre sur l'action culturelle et le soutien à la pratique amateurs et à la création.

Des modifications sont nécessitées par ce fait. La différence porte exclusivement sur l'appellation du service duquel dépend l'établissement qui se transforme de « *Service Vie Associative et Culturelle* » (SVAC) en « *Service Culture et Patrimoine* »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1<sup>er</sup> avril 2026,

VU la Commission Administration Générale en date du 15 juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : D'ADOPTER la révision et la modification du règlement intérieur joint à la présente délibération,

**Article 2** : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT